

REGLEMENT INTERIEUR

Rigueur

Respect

Vivre et savoir vivre à l'école

Ce règlement a pour objectif d'assurer l'ordre et la discipline afin de permettre à tous de mieux profiter du temps scolaire et de prendre de bonnes habitudes pour le bien-être de tous, enfants et équipe éducative.

Etre élève à l'école LA SAGESSE, c'est accepter et respecter des règles de vie.

Etre parent à l'école LA SAGESSE, c'est accepter et respecter aussi ce règlement.

Etre membre de l'équipe éducative et pédagogique à l'école LA SAGESSE, c'est respecter et faire respecter ce règlement.

Madame Hardy,
Chef d'établissement de l'ensemble scolaire
La sagesse-Saint Michel

HORAIRES DES COURS

Maternelles, CP, CE1, ULIS :

Matin 8 h 30 – 11 h 30

Après-midi 13h30 – 16h35

CE2, CM1, CM2 :

Matin 8h30 – 11h35

Après-midi 13h30 – 16h40

ENTREES ET SORTIES

Tous les élèves, **même ceux de maternelles** doivent être présents dans les classes pour **8 h 30**. Au-delà de cette heure, la porte de l'école sera fermée et les élèves ne seront plus admis dans l'établissement. En cas de retard **exceptionnel**, merci de passer par le secrétariat.

MATIN :

De 7h35 à 8h15 : garderie. L'entrée se fait par le portail bleu, rue Vanderhagen.

De 8h15 à 8h20 : ouverture du portail et attente devant la grille intérieure pour décongestionner le trottoir.

De 8h20 à 8h30 : accueil directement dans la classe : **les élèves du CP au CM2** se rendent seuls, les élèves de maternelles sont accompagnés.

A 11h30 : Sortie des TPS/PS dans la galerie à leur porte de classe.

Sortie des PS/MS à la porte de leur classe.

Sortie des GS en bas de l'escalier.

Sortie des CP, CE1, ULIS dans la cour de d'accueil

A 11h35 Sortie des CE2, CM1, CM2 dans la cour d'accueil,

APRES-MIDI :

De 13h20 à 13h30 : Accueil des TPS/PS à la porte de la classe.

Accueil des PS/MS et GS dans la petite cour d'accueil

Accueil des primaires dans la cour de la galerie

A 16h35 : Sortie des TPS/PS dans la galerie à la porte de leur classe

Sortie des PS/MS dans la classe de garderie

Sortie des CP/CE1 à la porte de la salle de motricité.

Sortie des GS à la porte de la cage d'escalier de leur classe.

Sortie des CP, CE1 et ULIS dans la petite cour d'accueil.

A 16h40 : Sortie des CE2, CM1 CM2 dans la petite cour d'accueil.

SECURITE

Les parents doivent aider à la bonne circulation lors des entrées et sorties de l'école. L'école ne peut être tenue responsable de tout accident survenant aux abords de l'école.

A partir de l'instant où les parents récupèrent leur(s) enfant(s), il est interdit de le(s) laisser jouer dans la cour ou le jardin. En cas d'accident, ils engagent totalement leur responsabilité civile et pénale.

Toutes personnes n'ayant pas rendez-vous doivent quitter les locaux de l'école.

Dans l'enceinte de l'école, les parents n'ont pas à régler eux-mêmes les conflits entre enfants, ceci est du seul ressort des enseignantes qu'ils doivent de l'existence de ces conflits. De la même manière, dans l'école, aucune intervention agressive d'un parent auprès d'un adulte ne sera tolérée.

SORTIE DES ELEVES ET AUTORISATION DE SORTIE

Par mesure de sécurité, les parents ne pouvant venir récupérer leur(s) enfant(s) à la sortie, devront mentionner par écrit à l'enseignante le nom de la personne désignée.

Les élèves non récupérés à 16h40 attendront à la garderie ou à l'étude ; le tarif journalier sera facturé.

Départs exceptionnels : Si un enfant doit quitter l'école sur temps scolaire, il devra apporter une demande signée des parents qui en préciseront le motif, la date et les horaires et viendront chercher l'enfant dans l'école ; cette autorisation exceptionnelle ne sera accordée que pour des besoins scolaires particuliers (orthophonistes, psycho...) ou soins médicaux.

Dès qu'ils ont quitté l'enceinte de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des familles

GARDERIE ET ETUDE

- Garderie :

Une garderie est assurée : - le matin à partir de 7 h 30 jusque 8 h 20 pour tous les élèves de la maternelle au primaire.

- l'après-midi de 16 h 35 jusque 18 h 00 uniquement pour les maternelles.

L'entrée se fait par le portail bleu. Pour entrer, il faut sonner à l'interphone et se présenter.

- Etude :

Une étude est assurée tous les soirs de 16h40 à 18h00 pour les enfants du primaire.

La personne chargée de l'étude assure la sortie des élèves. Nous vous rappelons que l'étude est un service. Tout enfant perturbateur pourrait donc en être exclu.

RECREATIONS

Pendant les récréations, tous les élèves doivent quitter leur classe et se rendre dans la cour.

Aucun élève ne reste dans une classe sans la surveillance d'un adulte.

Les élèves doivent avoir le souci de garder agréable leur école par respect pour le personnel de ménage. Aussi chacun veillera à la propreté des classes et de la cour.

Les jeux de balles sont interdits en cas de mauvais temps.

Sont interdits dans l'enceinte de l'école :

chewing-gum, sucettes, bonbons acidulés (durs), boissons en canettes, biscuits apéritifs, objets de valeur, jeux électroniques, ballons (autres qu'en mousse), billes, MP3, portable, argent, cartes anti-pédagogiques. Tout nouveau jeu doit être soumis à l'autorisation de la Directrice.

Il est strictement interdit aux élèves de se rendre seuls aux toilettes ; celles-ci sont ouvertes sous la surveillance d'un adulte

GOUTERS

En accord avec le médecin scolaire, aucune collation autre que du lait ou de l'eau ne sera proposée aux enfants, exception faite pour les anniversaires. N'oublions pas qu'un bon petit déjeuner permet de passer une matinée efficace.

Le goûter n'est autorisé que pour les enfants qui restent après 16 h 35 et qui vont à la garderie ou à l'étude (les confiseries sont interdites).

RETARDS

Les retards (arrivées après 8 h 30 ou après 13 h 30) entraînent des désagréments à toute l'école.

Présence et ponctualité font partie des obligations de l'élève et des PARENTS.

Au bout de 5 retards, les parents seront convoqués et se verront signifier un avertissement.

Deux avertissements entraîneront un signalement à Monsieur l'Inspecteur.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée à l'école dès le premier jour avant 10h et notifiée par écrit au retour de l'élève (à partir de 6 ans).

Un certificat médical est demandé pour toute absence atteignant une semaine. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant. Au-delà de 4 demi-journées d'absences sans motif légitime ou excuse valable, le chef d'établissement doit en informer l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'I.E.N.

Un enfant fiévreux ou présentant une éruption ne peut être accueilli ou gardé à l'école et ne peut rester en classe durant la récréation.

Les autorisations d'absences exceptionnelles, hors vacances scolaires, doivent être demandées à Mr l'Inspecteur d'Académie par l'intermédiaire de la Directrice.

SANTE - URGENCES

Si un enfant a des problèmes de santé au cours de la journée, il sera fait appel à la famille en se servant de la fiche de renseignements que nous vous demandons de remplir scrupuleusement. Ne pas oublier de signaler tout changement d'adresse, de lieu de travail, de nourrice, de téléphone (ou n° de poste) au cas où nous aurions besoin de vous joindre en urgence pour la santé de votre enfant. Il est interdit aux enseignants et au personnel de service d'administrer un médicament même sur ordonnance sauf en cas de PAI mis en place avec votre médecin, le médecin scolaire et la directrice.

Surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant (lentes, poux). Dans l'intérêt de tous, un enfant porteur de parasites et non traité sera rendu à la famille.

Signalez par écrit tout régime particulier si votre enfant déjeune à la cantine et prévenez le médecin scolaire ainsi que la mairie.

SPORT - PISCINE

Le sport est obligatoire. En cas de dispense, les élèves doivent fournir un certificat médical à l'enseignant. Une tenue adaptée pour le sport est indispensable et doit être dans un sac à part pour le cycle 3.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue **simple et correcte** est exigée (shorts courts, mini-jupes, tongues... sont à réserver pour les vacances !) ainsi qu'une coupe de cheveux (cheveux longs pour les garçons et coupes excentriques ne sont pas tolérés dans l'école).

Pour les classes maternelles TPS-PS-MS et GS :

- les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Pour les autres classes :

Les blousons, manteaux, écharpes, bonnets... doivent être marqués au nom de l'enfant (l'école n'est pas responsable des vêtements perdus).

Les casquettes ne sont tolérées qu'en cas de fortes chaleurs.

MATERIEL

Les livres prêtés par l'école doivent être recouverts proprement et munis d'une étiquette. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires et à ce que leurs enfants aient leur matériel complet. En cas de détérioration, le livre sera remboursé par les parents.

Toute inscription sur le mobilier scolaire ou une quelconque dégradation dans l'école (bris de vitre...) sera sanctionné par un remboursement à la charge des parents des frais de réparation.

VIE COLLECTIVE

1 - Comportement

Toutes les personnes qui interviennent dans l'école ont droit au respect (adultes et enfants). C'est un principe de base qui régit les relations humaines. Il est indispensable que les enfants en prennent conscience dès leur plus jeune âge et qu'ils en aient l'exemple autour d'eux.

Tout manquement aux règles de politesse, toute violence verbale ou physique seront sanctionnés selon la gravité de l'acte.

2 - Conseils et attentes vis-à-vis du travail scolaire

Respectueux du rythme de l'enfant, nous exigeons cependant que le travail demandé (apprentissage de leçons et travaux de recherche...) soit entièrement et proprement fait. Chaque enseignant donne des consignes à ses élèves et le travail est toujours noté dans l'agenda.

Nous recommandons aux parents de surveiller le contenu du cartable et de viser l'agenda chaque jour en le signant.

Pour responsabiliser les élèves, et par mesure de sécurité, il est interdit de retourner dans les classes après les sorties, si des affaires ont été oubliées.

En classes élémentaires, les élèves rapportent régulièrement leurs cahiers d'évaluation ou du jour à la maison. Ceux-ci doivent être signés à la dernière page travaillée.

Le livret scolaire vous sera remis trois fois durant l'année pour le primaire et le cahier de réussites 2 fois pour les maternelles.

GOUTERS

En accord avec le médecin scolaire, aucune collation autre que du lait ou de l'eau ne sera proposée aux enfants, exception faite pour les anniversaires. N'oublions pas qu'un bon petit déjeuner permet de passer une matinée efficace.

Le goûter n'est autorisé que pour les enfants qui restent après 16 h 35 et qui vont à la garderie ou à l'étude (les confiseries sont interdites).

RETARDS

Les retards (arrivées après 8 h 30 ou après 13 h 30) entraînent des désagréments à toute l'école.

Présence et ponctualité font partie des obligations de l'élève et des PARENTS.

Au bout de 5 retards, les parents seront convoqués et se verront signifier un avertissement.

Deux avertissements entraîneront un signalement à Monsieur l'Inspecteur.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée à l'école dès le premier jour avant 10h et notifiée par écrit au retour de l'élève (à partir de 6 ans).

Un certificat médical est demandé pour toute absence atteignant une semaine. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant. Au-delà de 4 demi-journées d'absences sans motif légitime ou excuse valable, le chef d'établissement doit en informer l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'I.E.N.

Un enfant fiévreux ou présentant une éruption ne peut être accueilli ou gardé à l'école et ne peut rester en classe durant la récréation.

Les autorisations d'absences exceptionnelles, hors vacances scolaires, doivent être demandées à Mr l'Inspecteur d'Académie par l'intermédiaire de la Directrice.

SANTE - URGENCES

Si un enfant a des problèmes de santé au cours de la journée, il sera fait appel à la famille en se servant de la fiche de renseignements que nous vous demandons de remplir scrupuleusement. Ne pas oublier de signaler tout changement d'adresse, de lieu de travail, de nourrice, de téléphone (ou n° de poste) au cas où nous aurions besoin de vous joindre en urgence pour la santé de votre enfant. Il est interdit aux enseignants et au personnel de service d'administrer un médicament même sur ordonnance sauf en cas de PAI mis en place avec votre médecin, le médecin scolaire et la directrice.

Surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant (lentes, poux). Dans l'intérêt de tous, un enfant porteur de parasites et non traité sera rendu à la famille.

Signalez par écrit tout régime particulier si votre enfant déjeune à la cantine et prévenez le médecin scolaire ainsi que la mairie.

SPORT - PISCINE

Le sport est obligatoire. En cas de dispense, les élèves doivent fournir un certificat médical à l'enseignant. Une tenue adaptée pour le sport est indispensable et doit être dans un sac à part pour le cycle 3.

RELATIONS PARENTS - ENSEIGNANTS

La Directrice et les enseignants désirent une totale collaboration avec les familles. Ils se tiennent à la disposition des parents sur rendez-vous.

Madame HARDY est présente à LA SAGESSE le lundi toute la journée, le jeudi toute la journée. Elle peut vous recevoir sur rendez-vous par téléphone au 0320071020 ou par courriel secretariat.ecolesagesse@gmail.com

Elle est par conséquent plus disponible pour les entretiens ce jour-là.

Une réunion d'information est prévue pour chaque classe au cours de la première période. Il est souhaitable que chaque enfant y soit représenté.

Le droit à l'information des conjoints divorcés ou séparés sera respecté, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Nous demandons que le parent qui ne vit pas avec l'enfant nous fournisse les enveloppes timbrées pré-adressées, pour nous permettre de lui envoyer les documents qu'il souhaite. **(à remettre à l'enseignant(e) de la classe).**

REGLES ET DEVOIRS

A. A l'école

J'ai le droit	J'ai le devoir	Il est interdit
<ul style="list-style-type: none">- D'être épanoui et heureux- D'être en sécurité	<ul style="list-style-type: none">- D'avoir un comportement « correct »- D'avoir un langage respectueux envers les personnes- D'obéir aux enseignants et aux personnels de service- De dire « bonjour »« au revoir » « s'il vous plait »« merci » Madame ou Monsieur	<ul style="list-style-type: none">- D'avoir des actes violents- De manger des friandises- D'amener des jouets non autorisés

B. Dans la classe

J'ai le droit	J'ai le devoir	Il est interdit
<ul style="list-style-type: none">- D'apprendre- De me tromper- De demander de l'aide- De ramener une petite bouteille d'eau	<ul style="list-style-type: none">- D'avoir un comportement « correct »- De travailler activement- D'avoir le matériel demandé- De respecter le code de la classe- De respecter le mobilier et le matériel	<ul style="list-style-type: none">- D'empêcher mes camarades d'apprendre- D'empêcher les adultes de faire leur travail- De se rendre aux WC pendant le temps de classe. Les récréations sont faites pour cela (sauf prescription écrite)

C. Dans les rangs, dans les couloirs, les escaliers et la galerie

J'ai le droit	J'ai le devoir	Il est interdit
<ul style="list-style-type: none">- D'être en sécurité	<ul style="list-style-type: none">- D'aller me ranger de suite en quittant ma place- De rester calme- De marcher sans faire de bruit pour ne pas gêner les enfants qui travaillent- De respecter ce qui appartient	<ul style="list-style-type: none">- De bousculer mes camarades- De fouiller dans les vêtements- De sauter et courir- De crier

	aux autres - De monter et descendre une marche à la fois	
--	---	--

D. Dans la cour de l'école et dans le grand jardin

J'ai le droit	J'ai le devoir	Il est interdit
<ul style="list-style-type: none"> - De trouver une solution à un problème en en parlant à un adulte - De jouer avec des ballons mous ou de plastique léger, avec des ballons de basket - De jouer au foot au fond de la cour, selon autorisation - De jouer au basket sur l'espace prévu pour ce jeu (paniers) - Jouer au foot le midi, quelle que soit ma classe - D'organiser des jeux - De manger mon goûter sans le gaspiller (avant l'étude ou la garderie du soir) 	<ul style="list-style-type: none"> - De respecter les autres en utilisant un langage correct - De respecter les plus jeunes - De respecter les plantations, les arbustes et l'herbe dans le grand jardin - De respecter le jeu des autres - De rester dans la zone de la cour qui m'est impartie - De jeter mes papiers dans la poubelle - De me ranger tout de suite au signal de fin de récréation - De me rendre aux toilettes dès la sortie en récréation 	<ul style="list-style-type: none"> - De se bagarrer - De jouer à des jeux violents ou dangereux - De faire du racket - De cracher - De monter sur les bancs et sur la statue - De lancer des cailloux - De boire l'eau du robinet dans les toilettes - De se mouiller la tête avec l'eau - De franchir les lignes démarquant les zones de jeux sur la cour - D'apporter des ballons de cuir, des balles de tennis, des balles rebondissantes et de grosses billes <p>Par temps de pluie</p> <ul style="list-style-type: none"> - De jouer au ballon - De me mettre sous les gouttières - D'arroser les autres - De marcher dans les flaques d'eau <p>Dans le grand jardin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De jouer derrière les arbres - De lancer du sable

E. Dans les toilettes

J'ai le droit	J'ai le devoir	Il est interdit
<ul style="list-style-type: none"> - D'utiliser du papier quand j'en ai besoin - De me laver les mains 	<ul style="list-style-type: none"> - De respecter la propreté des lieux - De fermer les portes sans les claquer - De tirer la chasse d'eau - De sortir rapidement 	<ul style="list-style-type: none"> - D'aller dans les toilettes des filles si je suis un garçon ou dans celles des garçons si je suis une fille - De jouer avec le papier - De jouer à l'eau - De rester inutilement dans les toilettes

F. Les parents

Les parents	Nous nous engageons à
Notre enfant est absent	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir l'école par téléphone ou mail le plus rapidement possible : <p><u>Accueilsagessehaubourdin@gmail.com</u></p>
Notre enfant s'absente pendant le temps de classe	<ul style="list-style-type: none"> - A son retour, justifier son absence par écrit
Notre enfant arrive à l'heure	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir à l'avance par écrit son enseignant(e) - Déposer et reprendre notre enfant aux heures réglementaires - Attendre la fin de l'étude

G. Les enseignants

Les enseignants	L'école s'engage
Maladie ou accident	- Prévenir immédiatement les parents (SAMU, pompiers) afin que ceux-ci viennent le plus rapidement possible
Rendez-vous parents	- Recevoir les parents chaque fois que cela est nécessaire

Les élèves en contradiction avec ce règlement s'exposent aux sanctions suivantes :

1. Les Fautes

a. **Les « petites » fautes** seront sanctionnées par une punition : un écrit élaboré conjointement par l'enfant et ses parents qu'ils signeront. L'enfant aura à le lire à l'ensemble de la classe.

→ J'écris un texte expliquant les faits ayant occasionnés la sanction : 2 à 4 lignes pour un CP, 5 à 6 lignes pour un CE1, 7 à 10 lignes pour un CE2, 10 à 15 lignes pour un CM1 et 15 à 20 lignes pour un CM2.

→ Si j'ai 3 punitions, j'aurai un avertissement

b. **Les « grosses » fautes** (celles qui correspondent à des **VIOLENCES PHYSIQUES** ou **VERBALES** envers les personnes adultes ou enfants **NE PEUVENT ETRE ACCEPTEES**) : elles seront sanctionnées par un **AVERTISSEMENT**.

2. Les AVERTISSEMENTS

→ Si j'ai 2 avertissements, le chef d'établissement et l'enseignante rencontreront mes parents : ensemble, ils écriront un contrat de comportement pour l'école et la maison. Je pourrai être en retenue, avoir un travail d'intérêt général ou être « mis à pied » pour une journée.

→ Plus de 2 avertissements, le chef d'établissement peut envisager une exclusion définitive.

Ma signature :

La signature de mes parents :

TALON-REPONSE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE Année scolaire 2016/2017

Madame, Monsieur _____
parents ou représentants légaux de _____
en classe de _____ ont pris connaissance du règlement intérieur de
l'école et s'engage à s'y conformer.

Signature de l'enfant

Signature des parents

Signature de l'enseignant

Signature du chef d'établissement